

## LE PLAN DE PILOTAGE



Dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, la 1<sup>e</sup> mesure « visible » est la mise en place dans chaque école de la Fédération Wallonie Bruxelles d'un PLAN DE PILOTAGE.

Celui-ci est rédigé sur la base d'un diagnostic et d'une fine analyse des forces/faiblesses de l'école, la détermination d'objectifs spécifiques et la mise sur pied d'un plan d'actions.



Ce Plan de pilotage est construit par l'ensemble des membres de la communauté éducative, mais ces travaux sont préparés et animés par une équipe dynamique composée d'enseignants, d'éducateurs et de la Direction : le COPIL (COmité de PILotage).

Une fois le Plan de pilotage approuvé par le D.C.O., le Plan de pilotage devient **Contrat d'Objectifs**. Il s'agira alors pour l'ensemble des acteurs de l'école de le faire vivre et d'atteindre les objectifs fixés sur une durée de 6 ans. La mise en œuvre concrète démarrera en septembre 2021.

Voici les 3 objectifs spécifiques, stratégies et actions à mener au Collège :



## Le Plan de Pilotage

Votre avis compte!

# PLAN DE PILOTAGE

## 3 OBJECTIFS SPECIFIQUES, STRATEGIES ET ACTIONS

